

## U.N.S – FACULTE DE MEDECINE

### CENTRE DE FORMATION UNIVERSITAIRE DES ORTHOPHONISTES NICE

APRES DELIBERATION DU JURY EN DATE DU 13 JUIN 2014

### RESULTATS

Les candidats dont les noms figurent sur la liste jointe sont déclarés admissibles aux épreuves écrites du concours d'entrée à l'école d'orthophonie de Nice  
Session 2014

Liste unique par ordre alphabétique

Les candidats figurant sur la liste\* visée ci-dessus recevront par courrier postal une convocation écrite aux épreuves orales d'admission, prévues du 30 Juin au 04 Juillet 2014 inclus.

\*Cette publication n'a pas valeur de notification de résultat au concours.

Seule la notification écrite que vous recevrez dans les jours suivants vaut notification officielle.

#### Candidats admissibles : Attention – Rappels importants

- Tout changement d'adresse intervenu depuis la transmission de votre dossier d'inscription doit être signalé immédiatement par écrit et transmis par voie postale.
- Les candidats admissibles devront se présenter aux épreuves orales munis obligatoirement d'un « **audiogramme** » ORIGINAL (aucun fax ne sera accepté) datant de moins d'un an et établi, daté, signé et tamponné par un médecin O.R.L.
- Les candidats admissibles qui présentent, en **juin 2014**, les épreuves du baccalauréat devront obligatoirement justifier avant le 15 Juillet 2014 de leur admission au baccalauréat.

#### Candidats non admissibles

Les candidats ajournés aux épreuves écrites d'admissibilité recevront un relevé de notes ultérieurement. En application du règlement du concours, en cas de note inférieure à 6/20 à l'épreuve de dictée, les autres épreuves ne sont pas corrigées.